



Deces d une mere placee sous tutelle

Par **marie the**, le **27/08/2009** à **15:31**

Bonjour,

Ma mere est placee en hopital et sous tutelle depuis 2004 date à laquelle j ai fait la demande car nous sommes 6 enfants comme débiteurs alimentaires comme il n y a pas d entente au sein de la famille le J A F a decide de la somme due pour chacun. Le jour du deces l association tutelaire me dis que tout s arrete à ce moment là que fait il faire pour que tous les enfants participent aux frais des obseques ?

MERCI